



Original: Français

Nº: ICC-01/12-01/18
Date: 28 février 2020

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE X

Before: M. le juge Antoine Kesia-Mbe Mindua, Juge Président
Mme la juge Tomoko Akane
Mme la juge Kimberly Prost

SITUATION EN REPUBLIQUE DU MALI

AFFAIRE

**LE PROCUREUR c. AL HASSAN AG ABDOUL AZIZ AG MOHAMED
AG MAHMOUD**

Public

Avec annexe A publique et annexe B confidentielle

**Soumissions conjointes des Représentants légaux des victimes et de la Défense
quant aux propositions d'amendements au Protocole régissant le traitement
d'informations confidentielles lors d'enquêtes et de contacts entre une partie ou
un participant et les témoins de la partie adverse ou d' un participant (ICC-01/12-
01/18-40-Anx)**

Origine: Défense de M. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag
Mahmoud
Représentants légaux des victimes

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants:

Le Bureau du Procureur

Fatou Bensouda

James Stewart

Le Conseil de la Défense

Melinda Taylor

Marie-Hélène Proulx

Sarah Bafadhel

Les représentants légaux des victimes

Seydou Doumbia

Mayombo Kassongo

Fidel Luvengika Nsita

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentées
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffe

Peter Lewis

La Section d'appui aux conseils

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

Nigel Verrill

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

1. La Défense de M. Al Hassan et les Représentants légaux des victimes soumettent conjointement des propositions d'amendements au protocole régissant le traitement d'informations confidentielles lors d'enquêtes et de contacts entre une partie ou un participant et les témoins de la partie adverse ou d'un participant (ICC-01/12-01/18-40-Anx), ainsi que des points de désaccord (Annexe A).
2. La présente est soumise par la Défense en accord avec les Représentants légaux des victimes (Annexe B)



Melinda Taylor
Conseil de M. Al Hassan



Marie-Hélène Proulx
Conseil adjoint de M. Al Hassan



Sarah Bafadhel
Conseil adjoint de M. Al Hassan

Fait le 28 février 2020

À La Haye (Pays-Bas)